

Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale de Vaucluse

A / 10 du 8 juillet 2010

**Objet : REMUNERATION / TRAITEMENT BRUT MINIMUM DE LA
FONCTION PUBLIQUE**

Texte de référence :

-Décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.
Journal officiel du 8 juillet 2010.

~~~~~

**à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010**

La valeur annuelle du traitement et de la solde afférents à l'indice 100 majoré et soumis aux retenues pour pension est fixée à

**5 556,35 €.**